



COMPTE-RENDU DU FORUM PARTICIPATIF – PLUI VALANT SCOT 18 MAI 2017 - ARREAU

Pour démarrer la réunion, le président de la Communauté de communes Aure Louron (CCAL), Mr Carrère, souhaite la bienvenue aux personnes présentes (plus de quarante personnes, habitants et élus). Suite aux deux réunions publiques qui se sont tenues en avril 2017, les élus ont souhaité organiser un forum ouvert aux habitants pour échanger et débattre du projet politique élaboré à ce jour dans le cadre du PLUi valant SCOT. Ce projet appelé PADD (projet d'aménagement et de développement durables) se veut être un document politique cadre. Il laisse ensuite la parole à Mr Fenestre (bureau d'études CITADIA).

Mr Fenestre présente le déroulé des ateliers. Les participants vont se répartir en quatre tables. Chaque table aura à traiter un des axes du PADD avec l'appui d'un animateur et de deux participants rapporteurs :

- Axe 1 : Un territoire à vivre « à l'année »
- Axe 2 : Une économie à développer, diversifier et accompagner
- Axe 3 : Développer l'urbain tout en préservant le cadre de vie
- Axe 4 : Le capital nature à valoriser

A partir d'extraits du PADD, les participants sont invités à proposer, amender et commenter pour enrichir le projet.

AXE 1 : Un territoire pour vivre à l'année ?

EXTRAIT DU PADD (Propositions des élus) :

1- La consolidation de la structure multipolaire du territoire

- ✓ *Saint-Lary-Soulan ;*
- ✓ *Loudenvielle ;*
- ✓ *Arreau/Sarrancolin ;*
- ✓ *Liens entre vallées/stations.*

ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS :

La structure multipolaire du territoire :

- ➔ Il a été souhaité de rajouter la commune d'Ancizan parmi les pôles importants du territoire intercommunal.

Les liens entre vallées et stations de ski :

- ➔ La question du lien entre vallées et stations a beaucoup posé question. Les citoyens présents n'ont pas reconnu le caractère « quotidien » de ces équipements. Pour la majorité, les stations sont coupées du reste du territoire et ne sont conçues qu'à destination des touristes.

EXTRAIT DU PADD (Propositions des élus) :

2- *L'accueil de nos jeunes et le renouvellement de la population*

- ✓ *Diversifier les types d'offres en matière d'habitat pour répondre à tous les besoins des nouveaux habitants ;*
- ✓ *Garantir une accession à la propriété et une offre locative à l'année ;*
- ✓ *Développer les services à l'enfance sur le territoire pour pérenniser l'installation des jeunes ménages ;*
- ✓ *Favoriser la création d'un parc de logements accessibles et à caractère social ;*
- ✓ *Maintenir les initiatives en faveur des saisonniers.*

ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS :

La location

- ➔ Il est très compliqué aujourd'hui de trouver un logement en location de manière permanente. Certains citoyens présents ont souligné leurs difficultés à trouver un logement décent et adapté à leurs moyens en location. Il est soit trop cher, soit adapté aux périodes saisonnières.
- ➔ Il serait important de trouver des moyens réellement concrets pour remédier aux constats qui ont été identifiés dans le diagnostic et le PADD.

EXTRAIT DU PADD (Propositions des élus) :

3- *L'impulsion et l'accompagnement des actions de rénovation du parc de logements*

- ✓ *Faciliter le changement de destination des sites immobiliers fermés dans les villages ;*
- ✓ *Inciter la réhabilitation du bâti résidentiel situé au cœur des villages ;*
- ✓ *Lutter contre la précarité énergétique du parc résidentiel ;*

- ✓ *Accompagner la mutation du bâti existant situé dans les zones à risques identifiées ;*
- ✓ *Favoriser la rénovation et restructuration des hébergements ou résidences touristiques afin d'allonger les périodes de fréquentation.*

ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS :

La rénovation du bâti

- ➔ Pour inciter les propriétaires à rénover, il a été proposé de faire des campagnes de sensibilisations organisées éventuellement par la CCAL, auprès des propriétaires pour leur indiquer toutes les aides financières possibles qu'ils ont à leur disposition.
- ➔ Il est rappelé que la CCAL a pris la compétence OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) lors de sa création.

EXTRAIT DU PADD (Propositions des élus) :

4- Structurer l'offre d'équipements et de services pour tous les ménages

- ✓ *Conserver, adapter et renforcer l'offre selon les dynamiques démographiques actuelles et à venir ;*
- ✓ *Maintenir pour tous les ménages du territoire, les services et équipements existants situés, en premier lieu, sur les pôles ;*
- ✓ *Palier les « zones blanches » tant sur la présence de services médicaux, sur la desserte numérique que sur la desserte téléphonique ;*
- ✓ *Développer les services liés à l'enfance ;*
- ✓ *Renouveler l'offre médicale concentrée à l'échelle des vallées.*

ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS :

Les besoins en matière d'équipement de santé

- ➔ Il pourrait être judicieux d'améliorer l'accès aux soins d'urgence. Certains ont identifiés le besoin de créer une maison médicale pour le secteur d'Arreau notamment.
- ➔ L'amélioration des soins à faveur des personnes âgées a aussi été pointée par la table ronde.

Le développement culturel

- ➔ Il est pointé que la culture est un des moteurs qui participera à faire vivre le territoire local. Un projet a été proposé ; celui de créer un équipement culturel au niveau de l'entrée de ville d'Arreau. Ce lieu de rencontre autour des activités artistiques viendra compléter sans être en concurrence ? l'offre culturelle du territoire (équipement à Ancizan, médiathèque à Saint-Lary...). Un citoyen a proposé que le Terminus soit

investi pour accueillir ce projet. Ce sera aussi l'occasion de revaloriser l'entrée de ville d'Arreau.

EXTRAIT DU PADD (Propositions des élus) :

5- Le développement des stratégies d'accessibilité et de mobilité au sein du territoire

- ✓ *Améliorer la fluidité et la sécurisation du trafic routier actuel depuis Lannemezan, des traversés des villages et des sentiers piétons/cycles ;*
- ✓ *Garantir un accès de toutes les communes à l'année ;*
- ✓ *Développer des alternatives aux déplacements en véhicule individuel ;*
- ✓ *Créer les conditions du maintien d'une offre en transports en commun sur le territoire ;*
- ✓ *Optimiser la gestion des stationnements pour éviter les conflits d'usages et faciliter la réhabilitation de logements dans les centres-bourgs ;*
- ✓ *Rendre plus accessible les liaisons douces telles que la Voie Verte le long de la Neste, les circuits VTT ou de cyclotourisme et les chemins de randonnées existantes et à venir.*

ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS :

- ➔ **Le déneigement** : c'est une problématique importante. Cela doit être une des priorités des collectivités lors de la période hivernale. Il est rapporté à l'assemblée les moyens financiers de plus en plus restreints données aux collectivités et municipalités pour le déneigement de tous les axes de la commune. Dans les années à venir, un choix devra être fait pour prioriser les axes à dégager lors de l'enneigement.

- ➔ **Les lignes de bus** : Il est noté que les transports en commun traversant le territoire ne sont absolument pas adaptés aux rythmes des résidents. Les horaires des lignes de bus ne conviennent ni aux horaires de travail, ni aux horaires des trains de la gare de Lannemezan.

- ➔ **La Voie Verte** : Il est rappelé que la création de l'intercommunalité à cette échelle est l'occasion pour appuyer davantage le projet de la Voie Verte qui se fait sur plusieurs communes. Il est rappelé par le maire de Cadéac, la complexité et la longueur des procédures pour parvenir à créer la Voie le long des Nestes.

- ➔ **Chemins de randonnée** : La création d'une boucle de randonnée entre Bazus-Aure et Cadéac a été proposée.
- ➔ **Le réseau téléphonique et numérique** : Il a également été évoqué l'amélioration du réseau téléphonique et numérique du territoire. Cette question est un élément essentiel si l'intercommunalité souhaite maintenir des entreprises et des jeunes populations (développement du télétravail) sur le territoire.

AXE 2 : Quelle économie à diversifier ?

EXTRAIT DU PADD (Propositions des élus) :

1- Appuyer le développement des activités présentes sur le territoire :

- ✓ *Conforter les activités touristiques existantes autour des stations de sports d'hiver, des activités thermales ou balnéo-ludiques;*
- ✓ *Développer une complémentarité de l'offre proposée en matière de tourisme sur les stations et plus largement sur l'ensemble du territoire;*
- ✓ *Maintenir les activités pastorales;*
- ✓ *Permettre aux structures professionnelles agricoles d'exister et de se renouveler*
- ✓ *Préserver des surfaces existantes qui ont un intérêt agricole avéré, notamment à proximité des villages qu'il y ait ou non un repreneur sur l'exploitation;*
- ✓ *Préserver des outils de production;*
- ✓ *Développer des énergies renouvelables;*
- ✓ *Aider à la construction de bâtiments agricoles nécessaires aux exploitations;*
- ✓ *Développer la filière agroalimentaire et de projets complémentaires (vente de produits locaux, gîtes à la ferme...).*

ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS :

- **Profil des entreprises / industrie**
 - ⇒ On assiste à un changement de profil de l'activité économique, les entreprises sont souvent unipersonnelles.
 - ⇒ L'industrie ne reviendra pas, mais des activités autour de l'isolation, notamment en filières courtes, sont à étudier.
- **La valorisation de la ressource bois**
 - ⇒ La valorisation de la ressource bois est un véritable enjeu, notamment pour la production de pellets (les chaudières bois du territoire sont alimentées par des

pellets de l'Ariège ou des Landes). Les zones intermédiaires, qui sont des landes ligneuses le plus souvent, pourraient être exploitées de la sorte.

- **L'activité agricole**

- ⇒ La profession agricole est très routinière, il faut veiller à favoriser l'innovation et la diversification des productions.
- ⇒ Un véritable diagnostic agricole devrait être réalisé pour pointer les enjeux de renouvellement et de diversification.
- ⇒ Il y a un enjeu de maîtrise foncière, notamment par les collectivités sur certains secteurs stratégiques (zones de production aux abords des villages, ...) mais les outils pour réaliser le portage sont complexes à mettre en œuvre.

- **Le tourisme**

- ⇒ L'accueil touristique devrait être plus large, les visiteurs (cyclotouristes, motards, ...) ne sont pas accueillis sur le territoire, ils sont même peu considérés. C'est pourtant un public qui pourrait aisément revenir faire un séjour, notamment dans les villages des vallées.
- ⇒ Le territoire doit être promu sur 4 piliers : sport / santé / bien-être / culture.

- **Accueil des entreprises**

- ⇒ Il y a peu de foncier disponible pour l'accueil des entreprises, une programmation devrait être réalisée. Les documents d'urbanisme ont souvent des terrains identifiés mais ils ne sont pas équipés.
- ⇒ La stratégie de développement économique ne passe pas que par du foncier, il doit aussi y avoir un accueil des entrepreneurs.
- ⇒ Il y aurait peut-être des secteurs à identifier pour pouvoir stocker du bois.

EXTRAIT DU PADD (Propositions des élus) :

2- Diversifier l'économie locale et favoriser l'innovation :

- ✓ *Attirer les activités proposant des emplois « à l'année » ;*
- ✓ *Faciliter le développement de nouvelles économies sur l'économie sociale et solidaire (tiers lieux, initiatives de développement économique alternatifs, ...);*
- ✓ *Encourager et accompagner la création et/ou la reprise des entreprises ;*
- ✓ *Conforter les commerces et services de proximité, sur les villages autour des établissements existants tout en favorisant l'implantation de nouvelles activités;*
- ✓ *Développer d'autres formes de tourisme sur l'ensemble du territoire, comme le tourisme vert ;*

- ✓ *Structurer certaines filières encore inexploitées ou sous-exploitées comme la filière bois*

ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS :

- Innovation

- ⇒ L'économie sociale et solidaire à sa place dans les vallées, ce n'est pas un « truc de bobos », c'est un complément d'activité intéressant pour nos territoires montagnards. Il y a par contre besoin de lieux.
- ⇒ Un référent technique à la Communauté de Communes serait utile pour faciliter les échanges entre porteurs de projets et collectivités.
- ⇒ Les tiers lieux doivent être accompagnés, notamment pour obtenir une bonne desserte numérique (colonie de Jézeau pointé).

- Tourisme

- ⇒ Des solutions touristiques de type séjours doivent être proposés, pas seulement en stations.
- ⇒ Le tourisme culturel est trop peu valorisé, il mériterait d'être plus largement présent.

- Agriculture

- ⇒ Une étude prospective agricole serait intéressante. Quelle agriculture et quels débouchés pour nos produits à l'horizon 2030-2040 ?
- ⇒ Les baux agricoles sont un carcan et ne facilitent pas le bon usage des terres, des solutions sont à rechercher sur le volet foncier.
- ⇒ Les circuits courts ne sont pas suffisamment valorisés sur le secteur.

AXE 3 : Comment développer l'urbain tout en préservant un cadre de vie de qualité ?

EXTRAIT DU PADD (Propositions des élus) :

1- Consommer moins d'espace par logement en diversifiant les formes urbaines

- ✓ *Consommer moins d'espace par logement en diversifiant les formes urbaines*
- ✓ *Modérer la consommation foncière de 25% par rapport à la dernière décennie*
- ✓ *Proposer des logements correspondant à la demande de la population permanente*
- ✓ *Permettre et favoriser l'émergence d'une offre diversifiée de logements et donc de formes urbaines.*
- ✓ *Réinvestir en priorité les centres-bourgs et hameaux déjà structurés*

- ✓ *Valoriser le bâti ancien et patrimonial tout en restant vigilant sur la qualité architecturale et urbanistique des extensions contemporaines en adéquation avec la logique du site et connectées aux autres quartiers par des modes doux;*
- ✓ *Accompagner la mutation du bâti traditionnel en lien avec de nouveaux usages;*
- ✓ *Favoriser au profit de la rénovation énergétique, l'adaptation des logements aux matériaux nouveaux, ainsi que l'intégration des dispositifs de production d'énergie renouvelable ;*
- ✓ *Maintenir la cohérence urbaine des bourgs et des quartiers en favorisant des extensions des extensions urbaines de qualité en lien avec les noyaux urbains existants ;*
- ✓ *Préserver les jardins présentant un intérêt particulier.*

ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS :

La consommation foncière

- ➔ La question d'économie foncière pose la problématique de la difficulté de renouveler les bourgs où se concentrent des résidences secondaires.

Le réinvestissement des centralités

- ➔ Les participants pensent que la contrainte réglementaire d'un PLU va plus souvent à l'encontre de la protection de l'identité des centre-bourgs : ils souhaitent plus de pédagogie et plus d'accompagnement au service des porteurs de projets (exemples de matériaux, palettes végétales, explication des effets des implantations et des formes du bâti, ...).
- ➔ Il est indiqué qu'un Plan Paysage est en cours à Véziaux et qu'il peut nourrir la réflexion du PLUi.
- ➔ Il est soulevé la difficulté de faire muter les résidences secondaires qui restent vides alors que des personnes cherchent des logements locatifs.
- ➔ Il est déploré que les règlements de PLU fixent des règles sur les aspects extérieurs et sur l'architecture qui sont rigides et homogènes, contre-productives car ne correspondent pas toujours aux codes traditionnels (ouvertures, galeries sous les toits, ...). Il est également difficile de faire cohabiter harmonieusement l'architecture contemporaine (nouvelles constructions, extensions, surélévations, transformations) et architecture traditionnelle.
- ➔ Inscrire dans le règlement du PLUi des exemples de matériaux compatibles avec la tradition : ardoises photovoltaïques, ...
- ➔ Profiter du PLUi pour faire évoluer les périmètres protégeant le Monuments Historiques.

EXTRAIT DU PADD (Propositions des élus) :

2- Préserver les espaces agricoles et naturels en évitant le mitage par l'urbanisation :

- ✓ Identifier et protéger les espaces agricoles et forestiers pérennes ;
- ✓ Acquérir le foncier agricole stratégique afin d'assurer le maintien de l'activité à long terme et de garantir des accès nécessaires à leur gestion ;
- ✓ Préserver les espaces agricoles et naturels en évitant leur mitage par l'urbanisation (qualifier les espaces intermédiaires entre le fond de vallée et la haute montagne et protéger les prairies alluviales) ;
- ✓ Maîtriser la pression touristique et l'accessibilité des sites emblématiques dans la continuité des efforts déjà engagés ;
- ✓ Permettre la réouverture des chemins disparus des zones intermédiaires et permettre que ce réseau de cheminement soit utilisé aussi bien par les activités de loisirs que pour les déplacements (mode doux) d'un village à l'autre ;
- ✓ Permettre la reconversion du bâti tombé en désuétude dans les zones intermédiaires (autoriser les changements de destination).

ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS :

Les zones intermédiaires

- ➔ Il est rappelé l'importance de maintenir des accès permettant de gérer ces espaces par la forêt ou par la réouverture en pâturages.
- ➔ La forêt et le foncier agricole sont si morcelé que l'action est difficile. Les AFP sont des solutions salutaires (retours d'expériences).

Anciens chemins pastoraux et patrimoine bâti rural (granges foraines, abris, ...)

- ➔ Il est difficile de réouvrir des chemins abandonnés (retours d'expériences). Les chemins servent aussi bien aux activités de loisirs qu'aux besoins des populations pour circuler d'un bourg à l'autre sans prendre la voiture.
- ➔ Le changement de destination est une opportunité pour faire renaître le bâti rural.

EXTRAIT DU PADD (Propositions des élus) :

3- Veiller à une meilleure intégration paysagère des espaces économiques de production (ZAE, carrières, bâtiments agricoles)

- ✓ Intégrer des principes d'intégration paysagère et environnementale dans la composition des sites destinés à accueillir des zones d'activités économiques, notamment au niveau des entrées de village ;
- ✓ Réduire l'impact visuel des grands bâtiments artisanaux, agricoles et commerciaux et veiller à un aménagement qualitatif de leurs abords grâce notamment à une végétalisation (plantations, espaces enherbés) d'essences locales bien implantées ;

- ✓ *Garantir une meilleure intégration paysagère et environnementale des sites d'exploitation minière (carrières de Beyrèdes-Jumet, d'Ilhet, de Sarrancolin et de La Courbie)*

ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS :

Les carrières

- ➔ Il est demandé de nuancer les propos sur les carrières et leur impact visuel : ces sites font aussi partie de l'identité locale et les pans de marbres vus depuis les routes sont vus comme une fierté de receler de nobles matériaux dans le sous-sol.

La végétalisation

- ➔ Le choix de la palette végétal est jugé au moins aussi important que le projet de construction.
Inscrire dans le règlement du PLUi des exemples de palettes végétales adaptées, s'inspirer également du Plan Paysage de Véziaux.

AXE 4 : Comment valoriser le capital nature montagnard ?

EXTRAIT DU PADD (Propositions des élus) :

- 1- Prendre en compte les zones de mobilités des cours d'eau et les différents risques connus**
 - ✓ *Assurer la sécurité des populations soumises aux risques connus*
 - ✓ *Accompagner l'adaptation des logements existants situés dans les zones à risques*
 - ✓ *Maîtriser l'urbanisation vis-à-vis des zones d'éboulement, d'avalanche et de glissement de terrain;*
 - ✓ *Maîtriser l'urbanisation vis-à-vis des zones de mobilité des cours d'eau : préserver les zones d'expansion des crues et raisonner l'imperméabilisation des surfaces dans les secteurs implantés en amont;*
 - ✓ *Réduire l'exposition aux diverses pollutions et nuisances (nuisances sonores).*

ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS :

- Risques naturels :

- ⇒ Il est rappelé que l'Etat est en train de mettre à jour les PPR (plan de prévention des risques).

- ⇒ Il est essentiel de pouvoir mieux informer les gens sur les risques, au travers de réunions publiques par exemple (même s'il est noté que peu de gens se déplacent lors de réunions de ce type).
 - ⇒ Il est noté que presque toutes les communes doivent avoir un PCS (plan communal de sauvegarde) et qu'il faut faire de la sensibilisation auprès de ces communes pour les inciter.
 - ⇒ Des actions de prévention des risques doivent être encouragées telles que l'entretien des murs en pierres sèches et des haies par rapport aux inondations. Il faut également veiller à maîtriser l'imperméabilisation du sol afin de limiter les dégâts lors de crues.
- **Entretien des cours d'eau :**
- ⇒ Il est très compliqué aujourd'hui d'engager des actions d'entretien des cours d'eau (loi sur l'Eau). On note un embroussaillage des berges et des rigoles, qui peuvent accroître le risque inondation. Quels sont les leviers ?
 - ⇒ Il est rappelé que le Pays des Nestes a engagé un gros travail sur le risque inondation avec la mise en place d'un PAPI (programme d'actions et de préventions des inondations). Ce PAPI prévoit 2,5 millions d'euros de travaux de protection hydrauliques et des systèmes d'endiguement. Le Pays des Nestes porte également un plan pluriannuel de gestions (PPG) de la Neste qui permet de réaliser des travaux en rivière et zone humide. Concernant l'entretien des berges, ce sont les propriétaires qui sont tenus de le faire mais il y a des contraintes importantes pour cela, liées à la loi sur l'Eau. Il est possible, selon certaines conditions, quand le risque est reconnu, que la collectivité engage des travaux sur terrains d'autrui pour nettoyer.
 - ⇒ Il serait important de trouver le moyen d'informer des droits et des devoirs de chacun (propriétaires, collectivités, Etat...) sur les berges.
- **Pollution :**
- ⇒ En plus des nuisances sonores, il pourrait être judicieux de rajouter la pollution lumineuse des villages. Un travail important a été réalisé dans le cadre de la réserve étoilée. Il est rappelé que l'investissement dans des luminaires adaptés permettait de limiter la pollution (visuelle, pour la faune ...) mais également de réduire de près de 40% la consommation énergétique.

EXTRAIT DU PADD (Propositions des élus) :

- 2- Garantir une bonne adéquation entre les ambitions d'accueil de nouvelles populations (nouvelles constructions, nouvelles activités économiques) et la gestion de la ressource en eau***

- ✓ *Garantir la capacité des différentes communes à assainir les effluents d'eaux usées et des eaux pluviales*
- ✓ *Fournir une gestion raisonnée de la ressource en eau du territoire*
- ✓ *Assurer l'approvisionnement en eau potable (poursuite des efforts engagés dans ce sens)*
- ✓ *Assurer l'équilibre entre le développement économique, les loisirs, les installations hydroélectriques et la gestion de la ressource en eau*

ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS :

- Ressource et gestion de l'eau :

- ⇒ Il est noté que notre territoire a un rôle de château d'eau car alimentant une grande partie des rivières du Sud-Ouest. Nous avons une responsabilité vis-à-vis de habitants de l'aval notamment en termes de pollution. Nous devons renforcer la solidarité entre communes sur cette question.
- ⇒ Il apparaît alors primordial que la gestion de l'eau reste dans le giron public plutôt que de la confier à un groupe privé.
- ⇒ Il est rappelé que la Loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République) prévoit que les compétences eau et assainissement soit transférées aux communautés de communes au 01/01/2020.
- ⇒ Il est important de porter à connaissance des habitants que ce transfert de compétences, tout comme la prise de compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations) par les communes au 01/01/2018, ne sont pas neutres pour les finances publiques des communes et que les élus vont devoir trouver la bonne équation budgétaire et technique.
- ⇒ Concernant la ressource en eau, il est pointé le fait de rester vigilant sur le débit en aval du Canal de la Neste, qui parfois semble être en dessous du seuil toléré.

- Zones de captage :

- ⇒ Concernant les zones de captage, il est proposé de favoriser l'agriculture biologique autour des zones.

- Conflits d'usages sur l'eau :

- ⇒ La fabrication de neige artificielle sur les stations peut entraîner une pénurie d'eau à certains moments sur des communes. Il est important d'avoir une approche raisonnée de cette pratique.
- ⇒ Il est noté que la fabrication de neige peut être aussi vue comme un moyen de stockage de l'eau, eau qui retourne dans le milieu à la fonte des neiges. A partir du moment où il n'y a pas de changement de bassin versant, l'impact de cette pratique sur le milieu semble minime.

⇒ La pratique du salage des routes l'hiver est une source de pollution des milieux. Des initiatives intéressantes existent (ex : pierre de lave pouzzolane, gravette...) qui mériteraient d'être étendues sur les vallées.

- **Gestion des effluents :**

⇒ Il apparaît intéressant de favoriser la création de station d'épuration à filtre planté dont la biomasse peut être réutilisée, notamment pour les agriculteurs lors des épandages.

⇒ A titre d'exemple, il est rappelé que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure (SIAHVA) propose, notamment pour les agriculteurs, un mélange de compost à base des boues d'épuration et de déchets verts de la déchetterie.

⇒ Il est nécessaire que les stations d'épuration soient adaptées à l'accueil touristique. En effet, par exemple sur St Lary, les effluents à traiter passent de 1 à 15 en haute saison.

EXTRAIT DU PADD (Propositions des élus) :

3- Choisir un urbanisme conciliant le développement des activités humaines et la valorisation des continuités écologiques des Trames Vertes et Bleues

✓ *Maîtriser le caractère « fragmentant » du développement urbain et ménager les continuités écologiques des Trames Vertes et Bleues : protéger de manière différenciée les différents milieux naturels en fonction de leurs intérêts (réservoirs, corridors) et de leur situation (espaces de vallées, zones intermédiaires, secteurs de montagne)*

✓ *Lutter contre la déprise agricole qui est également source de fermeture des paysages et facteur d'appauvrissement de la biodiversité*

✓ *Prendre en compte des enjeux écologiques au sein des projets d'aménagements résidentiels, économiques, touristiques, sportifs : intégrer des principes de restauration de continuité dans la composition des projets*

ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS :

- **Trame verte et bleue** : il est proposé de rajouter « les milieux forestiers » en plus des « espaces de vallées, zones intermédiaires et secteurs de montagne ».

- **Gestion faunistique** : La surpopulation des cervidés pose la question des moyens à disposition pour gérer cette ressource mais aussi la question des risques sanitaires induits (prolifération de tiques...).

- **Déprise agricole et zones intermédiaires :**

- ⇒ C'est une problématique importante car ces zones s'enrichissent et se ferment ce qui peut avoir, entre autres conséquences, le développement des tiques qui pose un problème de santé publique. Le Parc National des Pyrénées a essayé de mettre en valeur ces zones pour qu'elles soient réutilisées à des fins agricoles mais toutes les collectivités ne semblent pas jouer le jeu.
- ⇒ Pour lutter contre la fermeture des milieux, il apparaît intéressant de promouvoir la création d'AFP (association foncière pastorale) sur le territoire. C'est un outil qui vise l'entretien des zones et qui favorise l'installation agricole. En effet, il est pointé que ré-ouvrir ces milieux est une chose mais les entretenir durablement est tout aussi important.
- ⇒ Il serait intéressant de promouvoir également des corvées, comme cela se faisait, pour entretenir ces zones.
- ⇒ Il est rapporté le cas d'un projet d'installation agricole (maraîchage), permettant de remettre en culture une zone embroussaillée, mais qui connaît des difficultés du fait du règlement actuel du document d'urbanisme communal qui ne permet pas le montage d'une serre. Cet exemple pourrait servir de « cas d'école » afin d'éviter des situations similaires à l'avenir dans le cadre du PLUi valant SCoT des Vallées d'Aure et du Louron.
- ⇒ Concernant les écobuages, il est nécessaire d'avoir une utilisation raisonnée de cette pratique et surtout de faire respecter les arrêtés municipaux d'interdiction lors des pics de pollutions.

EXTRAIT DU PADD (Propositions des élus) :

4- Valoriser les aménités paysagères montagnardes au service du tourisme et réciproquement

- ✓ *Préserver la diversité du patrimoine vernaculaire et des motifs paysagers liés à la tradition des vergers et des pâturages d'estives : aménagements en terrasses sur les versants et les monts, murets, cheminements, sentiers pavés, canaux et torrents de montagne, granges et refuges en matériaux traditionnels, moulin...*
- ✓ *Mettre en valeur les itinéraires patrimoniaux de découverte du territoire des Vallées de l'Aure et du Louron*
- ✓ *Préserver la qualité paysagère des routes d'ascension, grâce à des choix d'urbanisme appropriés*

ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS :

- **Fréquentation des sites touristiques :**

- ⇒ Il est noté que beaucoup de sites touristiques mériteraient d'être plus règlementés en haute saison (voitures sur les bords de routes, stationnement

de caravanes...). Ces sites nécessiteraient des aménagements (parking, toilettes sèches, navettes, intégration paysagère des aménagements...).

- ⇒ Il est proposé de classer certains sites sensibles en ENS (espaces naturels sensibles).
- ⇒ Il est également proposé de faire mieux respecter les barrières forestières (ex : création d'emplois saisonniers de surveillance).
- ⇒ Il est noté que des « raves party » se tiennent ponctuellement sur certains endroits et occasionnent des nuisances même si les mentalités des participants à ces festivals évoluent petit à petit.

- **Traitements des déchets** : Il ressort que le territoire a besoin d'une décharge pour stocker les produits inertes et les gravats.

- **Sentiers** :

- ⇒ Le territoire bénéficie d'un réseau important de sentiers et chemins pédestres mais certains se referment, faute d'entretien ou bien se privatise (enclos agricoles mobiles).
- ⇒ Il est précisé que la Communauté de communes Aure Louron a la compétence sentier et que l'entretien sera réalisé sur les sentiers d'intérêt communautaire. Egalement, dans le cadre de la réflexion sur le PLUi valant SCoT, les élus ont pointé l'importance d'entretenir et proposer un cheminement pédestre permettant de relier les villages entre eux et de valoriser les itinéraires patrimoniaux de découvertes.
- ⇒ Il est proposé d'inciter les gens à entretenir les chemins au travers de journées citoyennes à l'échelle des communes.
- ⇒ Il est demandé de préciser le terme « préserver la qualité paysagère des routes d'ascension, grâce à des choix d'urbanisme appropriés » pour mentionner que l'urbanisation de ces zones n'est pas possible.

EXTRAIT DU PADD (Propositions des élus) :

5- Poursuivre les engagements en faveur de l'adaptation au changement climatique

- ✓ *La recherche de sobriété énergétique en privilégiant des formes urbaines bioclimatiques (lutte contre la précarité énergétique)*
- ✓ *La valorisation du potentiel de production d'énergies renouvelables localement, tout en prenant en considération les sensibilités environnementales dans le choix des dispositifs d'énergie renouvelable (hydroélectricité, biomasse, solaire...);*
- ✓ *L'accompagnement de la modernisation du parc de logement, notamment en matière d'isolation et de chauffage*

6- Préserver et valoriser la biodiversité, par des outils de gestion adaptés

- ✓ *La mise en place de Réserves Naturelles Régionales*
- ✓ *La prise en compte du Parc National ...*

ECHANGES ENTRE PARTICIPANTS :

- Déplacement / mobilité :

- ⇒ Un gros travail est à réaliser sur le territoire pour informer les automobilistes sur les moyens alternatifs de déplacement. Il serait intéressant de réfléchir à la création d'une plateforme locale pour mettre en lien les utilisateurs (ex : banc public, BlaBlaCar).
- ⇒ Concernant la recharge électrique de véhicule, le déploiement des bornes électriques engagé par le SDE doit se poursuivre. Il est noté que les véhicules électriques se révèlent bien adaptés à la montagne et qu'il est nécessaire de le faire savoir.
- ⇒ Le vélo à assistance électrique est également à promouvoir dans la poursuite des actions engagées (ex : Parc National des Pyrénées, ancienne Communauté de communes de la Haute Vallée d'Aure).
- ⇒ On pourrait imaginer également la création d'une usine de méthanisation pour alimenter les bornes de recharge électrique. On a trop de fumier que l'on ne peut épandre, cela peut être une source pour le valoriser.

- Production d'énergies renouvelables :

- ⇒ Concernant la production d'énergie solaire, il est impératif de travailler avec l'Architecte des Bâtiments de France. En effet, l'implantation de panneaux solaires dans le périmètre de protection des bâtiments historiques est actuellement interdite.
- ⇒ Dans le cadre du PLUi, il est possible de faire évoluer le périmètre de protection (prise en compte des co-visibilités) ce qui permet plus de souplesse.
- ⇒ Il existe aujourd'hui des matériaux de type « ardoise solaire » qui pourraient être développés.
- ⇒ Un potentiel de production d'énergies renouvelables existe sur le territoire (hydroélectrique, solaire, biomasse, éolien, bois) et nécessite d'être développé en favorisant l'autoconsommation locale et non pas uniquement pour alimenter les réseaux extérieurs.
- ⇒ Concernant la filière bois énergie, il est important toutefois de gérer les ressources afin de ne pas détruire des milieux sensibles.

- **Modernisation du parc de logement :** Il est intéressant de travailler à la sortie de vacances d'une part de logements vacants en incitant à la location à l'année et

d'engager une réflexion plus large sur la valorisation des anciens centres de vacances dont la plupart sont fermés.

Suite à ces échanges, il est rappelé que les propositions formulées lors des tables rondes seront analysées par les élus de la Communauté de communes Aure Louron. Une actualisation du PADD sera alors effectuée.